

→ COMMENT OBTENIR UN BADGE D'ACCÈS ?

Vous avez plusieurs possibilités :

- En retirant un formulaire d'inscription en déchèterie,
- En vous inscrivant en ligne sur le site internet du SMICTOM,
- Aux horaires d'ouverture du SMICTOM de Rougemont-le-Château (bureaux situés à 5 minutes de la déchèterie d'Étueffont).



Pour consulter les règlements de collecte, des déchèteries et de la redevance incitative :
<https://www.smictom-zsv.fr/smictom/les-reglements/>



Photos, pictogrammes : SMICTOM + Eco-organismes - Conception et Impression publiH Uffholtz - CERNAV

→ Dans mon bac à ordures ménagères, je jette :

- Gobelets et assiettes en plastique, assiettes en carton, couverts en plastique
- Les papiers spéciaux, les absorbants

- Les protections contre le COVID 19 : mouchoirs, gants, masques
- Les objets en plastique qui ne sont pas des emballages

→ Dans mon composteur, je dépose :

- Les épluchures de fruits et de légumes, les restes de repas
- Les déchets de jardin

→ Dans le conteneur à verre, je dépose :

- Les pots, les bocaux, les bouteilles en verre

RAPPEL

- Pensez à enlever les couvercles et les bouchons,
- Déposez en déchèterie la vaisselle cassée, les ampoules, les vitres et les miroirs.

Aucun déchet ne doit être déposé à côté des containers à verre. Respectez les consignes de tri.

ATTENTION AUX HORAIRES DE DÉPÔT EN RAISON DU BRUIT.

→ Dans mon sac jaune transparent, je dépose en mélange

- Tous les emballages en plastique (bouteilles, flacons, barquettes et pots alimentaires en plastique et en polystyrène, films, blisters...)



- Tous les emballages en métal (conserves, canettes, barquettes, aérosols, couvercles de bocaux, ...)

- Tous les papiers (journaux, magazines, prospectus, cahiers, livres, enveloppes)
- Cartons (emballages, briques alimentaires, petits cartons)

- Les gros cartons doivent être déposés prioritairement en déchèterie ou avec les sacs de tri, obligatoirement pliés et ficelés (volume inférieur à 0,5 m³) sans quoi ils seront refusés.

RAPPEL

- Vider les emballages,
- Les aplatir et ne pas les imbriquer les uns dans les autres,
- Bien fermer le sac,
- Sortir le sac la veille au soir.

NE PAS METTRE DANS CE SAC : bouteilles et bocaux en verre, objets en plastique qui ne sont pas des emballages, ordures ménagères, couches, emballages ayant contenus des produits toxiques, essuie-tout, mouchoirs.

→ FONCTIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES

L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES EST RÉSERVÉ AUX HABITANTS DU SMICTOM MUNIS D'UN BADGE

Apports réglementés :

- Quantité maximale autorisée : 1m³ par visite,
- Accès le samedi : interdit aux professionnels,
- Pneus : uniquement les pneus VL, propres, secs, entiers et déjantés. **Tous les autres pneus seront facturés (voir règlement)***
- Extincteurs : poids ≤ 2 kg, reprise gratuite, poids > 2kg ou CO2: 10 € l'unité.

Les apports des professionnels seront facturés aux conditions et tarifs affichés en déchèteries et consultables sur le site internet du SMICTOM.

Les déchèteries sont réservées aux véhicules dont le PTAC (remorque comprise) ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Le règlement des déchèteries est disponible sur www.smictom-zsv.fr

DÉCHÈTERIE FIXE D'ÉTUEFFONT

Horaires de la déchèterie fixe (située entre Étueffont et Rougemont-le-Château)

HORAIRES D'HIVER du 01^{er}/10 au 31/03

Lundi : Fermée
Mardi au vendredi : de 9h à 12h / 13h30 à 16h
Samedi : non stop de 9h à 17h

HORAIRES D'ÉTÉ du 01^{er}/04 au 30/09

Lundi : Fermée
Mardi au vendredi : de 9h à 12h / 13h30 à 18h
Samedi : non stop de 9h à 18h

DÉCHÈTERIE SEMI-FIXE DE CHAMPAGNEY

Horaires de la déchèterie semi-fixe pour le secteur de Rahin et Chérinmont (ZA des Champs May à Champagny)

HORAIRES D'HIVER du 1^{er}/10 au 31/03

Mercredi : de 9h à 12h / 13h30 à 16h
Samedi : non stop de 9h à 17h

HORAIRES D'ÉTÉ du 1^{er}/04 au 30/09

Mercredi : de 9h à 12h / 13h30 à 18h
Samedi : non stop de 9h à 18h

DÉCHÈTERIE MOBILE

La déchèterie mobile passe dans certaines communes du SMICTOM selon un calendrier préétabli (voir au verso du calendrier).

Une commune dans la journée : de 12h à 19h sans interruption.

Deux communes dans la journée :
1^{ère} commune : de 12h à 15h
2^{ème} commune : de 16h à 19h.

→ LES DÉCHÈTERIES : MODE D'EMPLOI

LES PRODUITS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE



* Les déchèteries mobiles ne sont pas concernées
** Uniquement sur la déchèterie fixe et les bennes présentes dans certaines communes.
*** Maximum 4 pneus par visite en déchèterie fixe et 2 pneus en déchèterie mobile.

Les pneus jantés ne sont pas acceptés en déchèterie mobile (capacité de stockage restreinte).

Facturation possible de certaines catégories.

Des conteneurs spécifiques pour les instruments d'écriture (stylos, feutres...) et les capsules Nespresso sont également disponibles.



Les produits suivants ne sont pas acceptés en déchèterie et doivent être apportés aux entreprises spécialisées



Les cadavres d'animaux et les ordures ménagères ne sont pas acceptés non plus.

Ne concerne pas les usagers collectés en mini-benne

Lachapelle-sous-Rougemont, Rougemont-le-Château

SMICTOM
DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

2022

CALENDRIER des COLLECTES

40b avenue Jean Moulin | 90110 ROUGEMONT-LE-CHATEAU
Tél. 03 84 54 69 44 | Fax : 03 84 22 28 49 | www.smictom-zsv.fr
Mail: secretariat.smictom-zsv@orange.fr | redvance.smictom-zsv@orange.fr

→ VOS JOURS DE COLLECTE



COLLECTE
TOUTES LES SEMAINES,
LE VENDREDI

JOUR FÉRIÉ,
pas de collecte

→ RAPPEL :

ORDURES
MÉNAGÈRES

TRI SÉLECTIF

> CALENDRIER DES COLLECTES EN PORTE À PORTE > CALENDRIER DÉCHÈTERIE MOBILE 2022

JANVIER 2022						
semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
B						1
A	3	4	5	6	7	8
B	10	11	12	13	14	15
A	17	18	19	20	21	22
B	24	25	26	27	28	29
A	31					

FÉVRIER 2022						
semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
A		1	2	3	4	5
B	7	8	9	10	11	12
A	14	15	16	17	18	19
B	21	22	23	24	25	26
A	28					

MARS 2022						
semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
A		1	2	3	4	5
B	7	8	9	10	11	12
A	14	15	16	17	18	19
B	21	22	23	24	25	26
A	28	29	30	31		

> CALENDRIER DES COLLECTES EN PORTE À PORTE > CALENDRIER DÉCHÈTERIE MOBILE 2022

AVRIL 2022						
semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
A					1	2
B	4	5	6	7	8	9
A	11	12	13	14	15	16
B	18	19	20	21	22	23
A	25	26	27	28	29	30

MAI 2022						
semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
A						1
B	2	3	4	5	6	7
A	9	10	11	12	13	14
B	16	17	18	19	20	21
A	23	24	25	26	27	28
B	30	31				

JUIN 2022						
semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
B			1	2	3	4
A	6	7	8	9	10	11
B	13	14	15	16	17	18
A	20	21	22	23	24	25
B	27	28	29	30		

> CALENDRIER DES COLLECTES EN PORTE À PORTE > CALENDRIER DÉCHÈTERIE MOBILE 2022

JUILLET 2022						
semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
B					1	2
A	4	5	6	7	8	9
B	11	12	13	14	15	16
A	18	19	20	21	22	23
B	25	26	27	28	29	30

AOÛT 2022						
semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
A	1	2	3	4	5	6
B	8	9	10	11	12	13
A	15	16	17	18	19	20
B	22	23	24	25	26	27
A	29	30	31			

SEPTEMBRE 2022						
semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
A				1	2	3
B	5	6	7	8	9	10
A	12	13	14	15	16	17
B	19	20	21	22	23	24
A	26	27	28	29	30	

> CALENDRIER DES COLLECTES EN PORTE À PORTE > CALENDRIER DÉCHÈTERIE MOBILE 2022

OCTOBRE 2022						
semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
A						1
B	3	4	5	6	7	8
A	10	11	12	13	14	15
B	17	18	19	20	21	22
A	24	25	26	27	28	29
B	31					

NOVEMBRE 2022						
semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
B		1	2	3	4	5
A	7	8	9	10	11	12
B	14	15	16	17	18	19
A	21	22	23	24	25	26
B	28	29	30			

DÉCEMBRE 2022						
semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
B				1	2	3
A	5	6	7	8	9	10
B	12	13	14	15	16	17
A	19	20	21	22	23	24
B	26	27	28	29	30	

→ LIEUX DE PASSAGE DE LA DÉCHÈTERIE MOBILE

- Communes soulignées et en gras : déchèterie installée sur la commune de 12h00 à 19h00 sans interruption.
- Deux communes dans la journée : déchèterie installée sur la 1^{ère} commune de 12h à 15h, sur la 2^{ème} commune de 16h à 19h (aucun dépôt possible de 15h à 16h).
- Une commune dans la journée : déchèterie installée sur la commune de 12h à 19h sans interruption.

Les habitants ont la possibilité de se rendre dans toutes les déchèteries mobiles du SMICTOM quelque soit la commune.

Territoire de Belfort Haut-Rhin

- > Auxelles-Bas : Zone de la Goutte d'Avin, au niveau des écopoints
- > Chaux : Rue de l'égalité, aux abords des écopoints
- > Giromagny : Avenue Jean Moulin, sur le parking du stade de football
- > Lachapelle-sous-chaux : Rue de l'égalité, aux abords des écopoints à Chaux
- > Lamadeleine : Chemin des mineurs
- > Lepuix : Quartier de la Gonfle, à proximité de la scierie communale
- > Rievresciment : Rue route de Chaux, sur le parking derrière le terrain de football à Rougegoutte ou Rue des carrières, aux abords des écopoints Vescement
- > Rougegoutte : Rue route de Chaux, sur le parking derrière le terrain de football à Rougegoutte ou Rue des carrières, aux abords des écopoints Vescement
- > Vescement : Rue route de Chaux, sur le parking derrière le terrain de football à Rougegoutte ou Rue des carrières, aux abords des écopoints Vescement
- > Doleren : Rue Première DFL (Division Française libre), place de l'Église
- > Guewenheim : Rue du Stade, sur le parking derrière le terrain de football
- > Kirchberg : Rue de la Manufacture Royale, aux abords des écopoints à Wegscheid
- > Lauw : Chemin de la Cité
- > Masevaux : rue du Stade, parking face Glaces Erhard
- > Mortzwiller (Commune Haut Soultzbach) : Rue de Sentheim, à proximité du lagunage
- > Niederbruck : Parking situé rue de la Gare à l'entrée de l'usine Tréfinmétaux sur la commune déléguée de Niederbruck
- > Oberbrück : Rue de la Renardière, sur le parking
- > Rimbach : Rue d'Ermensbach, sur le parking
- > Sentheim : Rue de Mortzwiller, derrière le cimetière
- > Sewen : Rue de l'Ecole
- > Sickert : Rue Principale, place devant la mairie
- > Soppe-Le-Bas : Rue Principale, parking derrière la mairie
- > Soppe-Le-Haut (Commune Haut Soultzbach) : Rue de l'Église
- > Wegscheid : Rue de la Manufacture Royale